

Annexe 1 à la convention d'hébergement Residenz Laanscht d'Sauer

Tarifs applicables à partir du 01/07/2023

1. Le tarif indiqué à l'annexe 1 comprend

- le logement et les charges y liées (chauffage, électricité, eau sanitaire, nettoyage et entretien des parties communes et des appartements individuels, la gestion des déchets, internet, télévision avec accès aux chaînes classiques non-payantes,...);
- 3 repas (petit-déjeuner, déjeuner, dîner) par jour et une collation ainsi que l'eau servie en salle à manger,
- la présence sur site, 15h/24 heures par jour du lundi au dimanche, de personnel d'assistance;
- la location du système d'appel d'urgence Help24 ;
- Libre accès aux locaux communs de la Résidence tels que la salle à manger et de vie commune (de 7h à 21h), le salon de détente (de 7h à 21h), la terrasse et le parking.

2. Loyers et charges des studios

- Petit studio : 2.132,00€ par mois
- Studio moyen : 2.174,00€ par mois
- Grand studio occupé par une personne : 2.331,00€ par mois
- Grand studio occupé par deux personnes : 2.100,00€ par mois et par personne
- Réduction pour un bail débutant en cours du mois (pour tous les studios) : 70,00€ par jour

3. Loyers et charges des chambres d'urgence

- Tarif hebdomadaire : 683,00€ par semaine / 2520,00€ par mois
- Tarif par jour supplémentaire : 116,00€ par jour

4. Autres tarifs

En cas d'hospitalisation ou d'absences durant la période d'exécution de la convention, le prix des prestations dû par le Résident ne subira aucune modification quant à son montant ou ses modalités de règlement, et ce quelle que soit la durée ou la fréquence de celles-ci. Exception sera faite pour les repas non pris lors d'une hospitalisation.

- Déduction pour un repas à midi décommandé 48 heures à l'avance : 10,00€ par repas
- Déduction pour les repas de la journée pour cause d'hospitalisation/ de rééducation : 15,00€ par jour
- Repas à midi commandé pour un invité : 17,00€ par repas

Les déductions sont exclues dans le cadre du Fonds National de Solidarité de l'accueil gériatologique.

5. Sont exclus du prix de la location

- les soins et services proposés selon le catalogue de toutes les prestations que le réseau Help peut offrir à ses clients et auxquelles le Résident aura le cas échéant recours.
- les services individuels qui feront l'objet de conventions et de règlements distincts et directs, notamment :
 - Le recours à des médecins, des prestataires de soins, des pédicures, des coiffeurs ou autres prestataires librement choisis par le Résident.
 - Le recours à des abonnements et communications téléphoniques.

Les tarifs peuvent être adaptés annuellement. En cas d'augmentation des tarifs, le résident a le droit de résilier le contrat dans un délai de 30 jours suivant la date d'envoi de la notification d'augmentation. La résiliation prend effet 30 jours suivant la date d'envoi de la lettre de résiliation.